

Plusieurs changements notables aux Jardins familiaux

Le Républicain Lorrain - 06 déc. 2025 à 19:20 - Temps de lecture : 1 min

|



Le président Daniel Siegwarth (au centre) a dû batailler ferme pour faire passer plusieurs modifications du règlement intérieur.

Lors de leur assemblée générale, les membres de l'association des Jardins familiaux ont dû modifier des articles de leur règlement intérieur afin de l'adapter aux nouvelles demandes de certains membres. Comme l'a souligné le président Daniel Siegwarth, « il faut pouvoir répondre aux souhaits des adhérents et l'assemblée générale est l'occasion de revoir les règlements ».

Des poules

Ainsi, après un vote très serré, les jardiniers pourront élever des poules et planter un arbre par are de terre, sachant que les parcelles mesurent au maximum trois ares. Les terrains ne pourront être loués qu'aux Guénangeois et les réserves d'eau surveillées de près.

De plus, toute parcelle laissée en friche après le 15 avril verra son locataire exclu de l'association, car une dizaine de personnes sont sur liste d'attente pour se voir attribuer une parcelle.

L'année 2024/25 a permis de nombreux travaux de clôtures tant à la base nautique qu'allée des vergers et route de Metz, les trois zones occupées par l'association. Ceux-ci se poursuivront l'année prochaine.